

## **LES ONZE POINTS DE L'ACCORD GOUVERNEMENT-UGTA**

Les négociations engagées les 23 et 25 octobre 1990 entre d'une part des membres du gouvernement sous la conduite de M. Mouloud Hamrouche, Chef du gouvernement et d'autre part, le secrétariat national de l'UGTA dirigé par M. Abdelhak Benhamouda, Secrétaire Général de l'UGTA, ont permis de procéder à l'examen de l'ensemble des préoccupations du monde du travail et en particulier des aspects relatifs :

- à la protection du pouvoir d'achat des travailleurs
- à la protection sociale
- à l'emploi et au secteur public
- aux lois sociales.

A l'issue de ces discussions qui ont été caractérisées par la franchise et l'esprit de responsabilité, les deux parties ont convenu ce qui suit :

**1) Relèvement du Salaire national minimum garanti (SNMG) actuellement de 1.000 DA à :**

- 1.800 DA à compter du 1er janvier 1991
- 2.000 DA à compter du 1er juillet 1991.

Cette décision aura des effets positifs sur les montants minima des prestations et cotisations de Sécurité sociale, notamment des pensions de retraite.

**2) Relèvement du salaire minimum d'activité aussi bien pour le secteur économique que pour le secteur des institutions et administrations publiques.**

- à 2.100 DA à compter du 1er novembre 1990
- à 2.300 DA à compter du 1er janvier 1991
- à 2.500 DA à compter du 1er juillet 1991.

Cette mesure aura pour effet de revaloriser les salaires minima actuellement servis au niveau du secteur économique et des institutions et administrations publiques, et partant, de reconsidérer les structures salariales existantes sur la base de négociations collectives.

**3) Relèvement du seuil d'exonération fiscale des salaires (ITS) à 1800 DA à compter du 1er janvier 1991.**

**4. - Amélioration de la disponibilité et stabilisation des prix des produits de consommation de base.**

Dans ce cadre, le gouvernement a exposé les grandes lignes de son programme social et s'est engagé à prendre des mesures nécessaires en vue d'assurer :

- la régulation des approvisionnements du mar-

ché national en produits de consommation de base

- l'amélioration à travers des mécanismes appropriés des approvisionnements des entreprises en matières entrant dans la production de produits de consommation de base

- la stabilisation des prix des produits de consommation de base compte tenu du maintien du fonds de soutien des prix en agissant de façon concertée sur les mécanismes de son affectation pour mieux cibler les catégories les plus démunies ou à faibles revenus

- l'amélioration de l'approvisionnement des coopératives de consommation à travers les mécanismes existants.

#### **5. - Renforcement du secteur public**

Les deux parties ayant exprimé leur volonté de renforcer le secteur économique public, le gouvernement a réaffirmé son engagement à agir à travers les organes et instruments appropriés pour organiser l'assainissement dans tous ses aspects du secteur économique public dans le but de le renforcer et de lui permettre de mobiliser les capacités productives existantes, d'agir en vue de la préservation des emplois existants, d'améliorer son efficacité et sa compétitivité, condition de son développement harmonieux dans le cadre des nouvelles règles économiques.

L'UGTA a, par ailleurs, exprimé sa préoccupation concernant la situation des entreprises publiques locales et souhaite que des mesures soient prises pour leur protection.

#### **6. - Fonction publique**

Les deux parties ont convenu d'approfondir le débat autour du dossier relatif à la réforme de la

Fonction publique et de se pencher en priorité sur le secteur de l'Education et de la Santé.

#### **7. - Sécurité sociale**

Les deux parties ont décidé de poursuivre le débat sur le redéploiement du système national de Sécurité sociale engagé avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Les deux parties ont convenu d'inscrire dans ce cadre la réflexion sur la revalorisation du montant des allocations familiales sur la prime de salaire unique, ainsi que la révision de l'âge et des conditions de départ à la retraite comme elles ont convenu de poursuivre les actions d'assainissement des caisses de Sécurité sociale pour en faire des instruments de solidarité des travailleurs sous le contrôle des cotisants.

#### **8. - Caisse d'assurance chômage**

Les deux parties ont retenu le principe de l'institution d'une caisse d'assurance chômage et ont décidé à cet effet de constituer un groupe de travail commun chargé d'étudier les mécanismes et instruments de son financement, ainsi que l'identification des catégories pouvant en bénéficier.

#### **9. - Fiscalité**

Le gouvernement a fait état du dépôt auprès de l'APN dans le cadre de la loi des Finances pour 1991, d'une réforme fiscale profonde visant à organiser la contribution des opérateurs et citoyens dans un cadre transparent, de justice sociale et d'efficacité dans sa mise en œuvre.

L'UGTA considère que l'impôt sur les fortunes pourrait constituer un élément de justice sociale et

qu'elle appuyerait toute initiative dans ce sens.

### **10. - Lois sociales**

Après examen des lois sociales et en vue de leur application correcte, le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour que les dispositions de lois sujettes à interprétation soient explicitées dans les formes appropriées.

Par ailleurs, des séances de travail sont retenues pour examiner les propositions d'amendements formulées par l'UGTA, le gouvernement s'engageant à introduire sous forme d'amendements à l'APN, les propositions retenues d'un commun accord.

### **11. - Logement social**

Les deux parties s'accordent pour faire connaître et mettre en œuvre les mécanismes de soutien à la construction de logements collectifs, au profit des travailleurs en mobilisant les ressources nécessaires, compte tenu de l'importance de cette préoccupation au niveau du monde du travail.